DECORET Emmanuel
38 rue Mère Elise Rivet
69530 Brignais.

REÇU LE
04 JUIL. 2022

REMIS AU GREFFE LE
04 JUIL. 2022
COUR D'APPEL DE LYON

Pièce 24

Brignais Le Lundi 4 juillet 2022,

A

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LYON

Madame La Procureure Générale
Madame KEIN-DONATI Fabienne

COUR D'APPEL DE LYON

Madame la procureure générale,

Je sollicite votre attention ce jour suite à lettre que je viens d'adresser à Madame BORIES Camille, Juge d'application des peines, auprès Tribunal judiciaire de Lyon. (Pièce N°1).

Je n'ai pas été réglé en tant que Gardien de fourrière, Directeur de la société Lyon Sud Dépannage (K bis. Pièce N°2) de mes factures suite à l'enlèvement et au gardiennage sollicité par réquisitions des services de la police nationale et de la gendarmerie nationale.

Par lettre du 18 Octobre 2013 Monsieur AUMONIER David, Vice Procureur de la république, tribunal judiciaire de Lyon, atteste qu'il allait déjà en son temps réglé ce passif dû. (Pièce N°3).

Par lettre du 24 Juillet 2014 (Pièce N°4), Le liquidateur de la société demande le règlement de ce passif au préfet de sécurité. A ce jour je l'ai rencontré, je n'ai jamais eu de réponse de cet entretien.

De même pour le courrier du 15 juin 2016 (Pièce N°5), le même liquidateur demande le règlement de ce passif au défenseurs des droits, c'était la condition du règlement. A ce jour je n'ai toujours rien perçu.

Je vous demanderai donc ce jour :

- De me régler, en tant que gardien de fourrière la somme de 197 453, 02 Euro. Pour les frais d'enlèvements et de gardiennages sur réquisitions des services de police et de gendarmerie nationale.

- De me régler une astreinte de 1000 Euro par jour, ce qui correspond aux frais de gardiennage journalier de la société, tant que je n'ai pas été réglé de la somme de 197 453, 02 Euro, pour les frais d'enlèvements et de gardiennages sur réquisitions des services de police et de gendarmerie nationale.

Piece 24

- De régler, toutes mes quittances de loyers, mes saisies et oppositions administratives, notamment celles concernant ma Banque et mon employeur, commandements de payer, saisies attributions, amendes que je présenterai à votre accueil à compter de ce jour, depuis le 10 Avril 2013, année de ma première liquidation judiciaire, tant que je ne suis pas payé de la somme de 197 453, 02 Euro des frais d'enlèvements et de gardiennages sur réquisitions des services de police et de gendarmerie nationale.

Je vous joins donc mon R.I.B (Pièce N°6) dans l'attente de ce règlement.

Par la présente je vous adresse, Madame la procureure générale, Madame KLEIN-DONATI Fabienne, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Emmanuel DECORET

Pièce N°1. Lettre du 30 Juin 2022 juge d'application des peines.
Pièce N°2. K Bis LYON Sud Dépannage.
Pièce N°3. Lettre du 18 Octobre 2013, Vice Procureur, secrétaire général du Parquet.
Pièce N°4. Lettre du 24 Juillet 2014, Préfet de Sécurité.
Pièce N°5. Lettre du 15 Juin 2016, Défenseur des droits.
Pièce N°6. R.I.B Emmanuel DECORET.